

la gazette du 5 juin dernier, formant partie d'un système que le gouvernement avait intention d'adopter, qui consistait à imposer un droit d'exportation sur tous les bois en général, suivant mesurage, époque avant laquelle le bois de pin rouge était taxé à 38 pieds cubes par arbre. Avoir à payer un droit suivant mesurage, était une charge additionnelle à laquelle les commerçants ne s'étaient pas attendus, et en conséquence les parties intéressées, c'est-à-dire, les producteurs, demandèrent qu'il fut fait une réduction conformément au mémorial envoyé de Bytown l'hiver dernier. — La réduction qui a été faite, quoique nominale d'un demi denier, ne s'élève pas à beaucoup plus d'un farthing, parce que le droit sur le gros bois est prélevé suivant le devis du surintendant, donnant au gouvernement un bénéfice qui varie depuis 38 pieds et qui s'élève en quelques cas jusqu'à 55 pieds, ce qui fait sur certains radeaux une charge additionnelle qui monte jusqu'à £50.

Comme on m'a imputé d'avoir usé d'une influence indue auprès du gouvernement, je déclare sans hésiter que tel n'est pas le cas; aucun membre du gouvernement ne m'a demandé de voter sur n'importe quelle question, et je saisis cette occasion pour déclarer que je n'ai jamais demandé une seule faveur personnelle au gouvernement.

Q. (Par le président) Avez-vous jamais informé John Bopone ou Wm. Stubbs, que M. Young ou le gouvernement avait refusé de retrancher le droit sur le pin rouge, et qu'après que M. Young eut fait telles déclarations le gouvernement avait été pressé tellement que le jour suivant, à 2 heures, l'ordre fut fait, ou d'autres paroles à cet effet? — **R.** Je fus informé par M. Aumond que Messieurs Gilmour et Cie. avaient une lettre de M. Young déclarant que le gouvernement avait intention de faire la réduction conjointement avec un droit d'exportation compris dans une mesure générale. J'allai chez M. Young après avoir entendu rapporter ce fait, et lui dis que les commerçants seraient grandement désappointés s'ils avaient à payer une charge additionnelle en conséquence du changement effectué par l'ordre du 5 juin. Je puis avoir dit aux personnes mentionnées dans la question que j'avais représenté le mécompte qu'éprouveraient les commerçants; je puis leur avoir dit sans entrer dans des détails que j'avais entendu dire que le gouvernement avait refusé de retrancher le droit. Je puis avoir dit que le gouvernement avait été pressé par des députations, et que j'étais un de ceux qui conjointement avec M. Malloch et plusieurs personnes intéressées dans le commerce de l'Outaouais, se rendirent auprès du commissaire des terres de la couronne et de M. Young, et firent des instances auprès du gouvernement pour lui faire régler cette question, et auxquels il fut répondu que cette réduction aurait lieu. — Cette conversation peut avoir eu lieu quelques jours après que la réduction fut faite. Le soir que j'entendis dire que le droit ne serait pas retranché, je me rendis auprès de M. Young (c'est le même soir que M. Aumond me parla) et le priai de considérer la question de nouveau, et le lendemain le bruit circulait que le droit était réduit.

Q. (Par l'honorable M. Robinson) Saviez-vous que le droit était retranché avant la réception de la lettre de M. Young à M. Gilmour? — **R.** Je ne le savais pas, mais je me rendis auprès de M. Young le même soir, je crois, que j'entendis parler de la note de M. Gilmour; j'eus une conversation avec M. Young, relativement à la question de la réduction; M. Young me dit qu'il verrait à cela, que le gouvernement considérerait la question, et que les commerçants recevraient sous peu de jours de plus amples détails sur le sujet.

Q. N'est-ce pas après la réception de la note que la réduction du droit fut connue dans le public? — **R.** Oui.

Q. Messieurs Aumond et autres ont-ils exposé d'une manière pressante au gouvernement la nécessité de la réduction après la réception de cette note, et n'y eut-il pas alors quelque sensation parmi les commerçants? — **R.** Quant au parti qu'adoptèrent Messieurs Aumond et autres, je l'ignore; après que j'eus entendu parler de la réception de la note, je n'eus occasion de voir que très-peu de personnes engagées dans le commerce, parce qu'il était déjà tard dans l'après-midi; je sus que cette note avait été écrite, et je crois que c'est le jour suivant que j'appris par la